



QIGONG ESPERANCE CHARTRES DE BRETAGNE
Ensemble Sportif Rémy Berranger
12 Rue de la Croix aux Potiers
35131 Chartres de Bretagne

REGLEMENT INTERIEUR

Art.1

L'inscription est prise et réglée pour la saison complète. Un cours d'essai pour le Qigong et un cours d'essai pour le Tai Chi sont proposés.

Le certificat médical n'est pas obligatoire. Mais le volet santé et le droit à l'image à l'inscription doivent être remplis et signés pour chaque adhérent.

Art.2

Le montant de l'adhésion est réévalué et validé chaque année par le conseil d'administration. A titre exceptionnel, un remboursement, au prorata de l'activité effectuée pourra être étudié par le conseil d'administration en cas de force majeure sur présentation d'un justificatif.

Art.3

Le présent règlement signé fait partie des documents d'information et d'inscription. Seul le conseil d'administration de l'association a autorité pour recevoir et étudier toutes propositions qui améliorent le fonctionnement de l'association.

Art.4

Pour assurer une bonne gestion des cours, il est demandé à chaque adhérent de respecter son créneau horaire. Dans le cas contraire, l'adhérent doit s'assurer de la possibilité d'un changement temporaire ou régulier avec l'enseignante.

Art.5

Afin de garantir à chacun le silence nécessaire aux bienfaits de la pratique :

- Les éventuels échanges et discussions entre les participants se feront avant et/ou après le cours.
- Les téléphones portables devront être éteints avant d'entrer dans la salle de cours.
- En cas d'arrivée retardée au cours, l'adhérent rejoint le groupe en toute discrétion.

Art.6

Les cours sont privilégiés en extérieur quand la météo le permet. En cas de doute, l'enseignante prévient les adhérents via SMS. Si la pratique du Qigong et Tai Chi est en salle, l'adhérent doit se munir de chaussures propres et adaptées.